Avant-propos | Plan d'action Transformation écologique 2025-2030

L'urgence d'agir face à la crise écologique ne fait plus aucun doute, et pourtant la plupart des organisations regardent encore ailleurs.

Les travaux des scientifiques nous le rappellent chaque jour, il est déjà trop tard pour atténuer les effets les plus dévastateurs du changement climatique sur le monde des vivants comme sur celui des non-vivants. Et nous ne sommes pas dupes : face aux défis immenses posés par la crise écologique, associant réchauffement climatique, effondrement de la biodiversité et raréfaction des ressources, nous savons que la part de Sciences Po Grenoble – UGA à l'échelle de la France, et *a fortiori* à l'échelle de l'humanité, restera celle du colibri.

Ces constats ne doivent pas être prétexte à l'inaction. Nous savons que l'adaptation aux effets de cette crise passera par des mesures pensées au plus près des réalités vécues au quotidien. Et nous avons la conviction que le chemin tracé par Sciences Po Grenoble – UGA peut être un exemple engageant et désirable pour sa communauté, et au-delà pour le monde académique. Ce chemin est celui d'une bifurcation écologique pour un monde soutenable.

Cet engagement pour une transformation radicale de nos manières d'interagir avec le monde des vivants et des non-vivants, mais aussi d'utiliser les ressources à notre disposition, est guidé par le respect des limites planétaires. Il reprend à son compte les objectifs posés par les Accords du Paris sur le Climat de 2015 en matière de réduction des émissions de gaz à effets de serre, mais aussi ceux de l'Accord de Grenoble de 2021 relatifs à la prise en compte des enjeux socio-écologiques par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Ce plan d'action Transformation écologique constitue de fait une traduction opérationnelle des décisions prises par le conseil d'administration de Sciences Po Grenoble – UGA en 2025 et 2026, en adoptant successivement les quatre premiers volets du plan de transformation écologique UGA (mobilité durable, biodiversité, sobriété énergétique et bâtimentaire, achats responsables) et l'actuel projet d'établissement. Il reprend les chapitres du schéma directeur « Responsabilité sociale et environnementale » adopté sur le site grenoblois en 2021, et ajoute deux axes relatifs à l'adaptation aux effets de la crise écologique ainsi qu'à la gouvernance et au pilotage.

Les 46 actions concrètes qui structurent ce plan répondent aussi aux priorités et propositions issues du MaTerrathon organisé dans l'établissement en octobre 2025 : lors de cette démarche délibérative inédite, 300 étudiantes, étudiants et personnels ont bâti des scénarios de réduction de l'empreinte carbone de notre école. Leur travail a été une boussole.

Pour la plupart, ces mesures n'ont rien de révolutionnaire, mais prises ensemble, elles décrivent une trajectoire exigeante pour la soutenabilité de nos activités.

Florent Gougou
Vice-président Transformation écologique
Sciences Po Grenoble – UGA

Simon Persico
Directeur
Sciences Po Grenoble – UGA

Présentation détaillée du plan d'action

Le plan d'action Transformation écologique est composé de huit axes structurants : formation, recherche, administration, atténuation, sobriété, biodiversité, adaptation, gouvernance. Ces axes reflètent les trois champs d'activité de Sciences Po Grenoble – UGA (formation, recherche, administration), explicitent les choix politiques qui sous-tendent le plan (atténuation, sobriété, biodiversité, adaptation) et décrivent la manière de le mettre en œuvre (gouvernance).

En vue de sa discussion et de son adoption par le Conseil d'administration, ce plan est divisé en deux volets, qui engagent chacun 23 actions. Le premier volet inclut la partie étudiante des axes Formation, Atténuation et Gouvernance, ainsi que l'ensemble des axes Sobriété, Biodiversité et Adaptation. Le second volet inclura les axes Recherche et Administration, ainsi que la partie personnels des axes Formation, Atténuation et Gouvernance.

Chaque action est accompagnée d'une fiche descriptive détaillant le contenu de l'action, sa cible à l'horizon 2030 et les jalons intermédiaires. Un calendrier du déploiement de ces actions figure au début de ce document : il permet de visualiser l'ordre de réalisation des actions (9 en 2025-2026, 19 en 2026-2027, 12 en 2027-2028 et 6 en 2028-2029) et servira de base pour la feuille de route annuelle de la vice-présidence Transformation écologique. Deux tableaux synthétiques permettent également d'évaluer la contribution de chaque action à l'objectif de décarbonation des activités de l'établissement.

Un suivi annuel de la mise en place de ce plan d'action sera effectué devant toutes les instances compétentes, et notamment le conseil d'administration. Il permettra, au besoin, de prendre des mesures complémentaires si certains objectifs ne sont pas remplis.

PLAN D'ACTION TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE | SCIENCES PO GRENOBLE - UGA

MANDAT	2025-2030

AXES	ACTIONS	2025			2026			2027			2028			2029		
		01-04	05-08	09-12	01-04	05-08	09-12	01-04	05-08	09-12	01-04	05-08	09-12	01-04	05-08	09-12
AXE 1 | FORMATION Sensibiliser et former aux enjeux de la transformation écologique	1.1. Sensibilisation des étudiants : MaTerrathon	Concept	Organisation	Exploitation												
	1.2. Formation des étudiants : formation en premier cycle			Concept	Mise en place		Déploiement			Consolidation et évaluation						
	1.3. Formation des étudiants : formation en second cycle							Concept			Mise en place		Déploiement			
	1.4. Formation des étudiants : formation à distance		Concept		Mise en place		Déploiement									
	1.5. Formation des associations étudiantes			Concept	Mise en place		Déploiement			Consolidation et évaluation						
	1.6. Formation des personnels administratifs : enjeux socio-écologiques				Concept		Mise en place		Déploiement							
	1.7. Formation de la faculté enseignante : formation au cours TEDS				Concept		Mise en place		Déploiement							
	1.8. Création d'une école de la bifurcation écologique			Concept	Mise en place		Déploiement									
AXE 2 | RECHERCHE Promouvoir une recherche éco-responsable	2.1. Clauses écologiques dans les financements de recherche					Concept	Mise en place			Consolidation et évaluation						
	2.2. Orientation des recherches sur les enjeux socio-écologiques						Concept		Mise en place							
	2.3. Valorisation lors des rendez-vous de la recherche					Concept	Mise en place									
	2.4. Prix Trec du mémoire de premier cycle					Concept	Mise en place									
AXE 3 | ADMINISTRATION Œuvrer pour une administration éco-responsable	3.1. Plan de diminution des tâches			Concept		Organisation		Exploitation		Mise en place						
	3.2. Personnels : intégration d'enjeux écologiques dans les fiches de poste								Concept				Mise en place et évaluation			
	3.3. Personnels : plan de formations métier								Concept				Mise en place et évaluation			
	3.4. Marchés : intégration de clauses écologiques				Mise en place								Consolidation et évaluation			
AXE 4 | ATTÉNUATION Agir ensemble contre le dérèglement climatique	4.1. Décarbonation des mobilités académiques : fonds environnemental	Concept	Mise en place			Consolidation et évaluation										
	4.2. Décarbonation des mobilités académiques : carte des mobilités			Scénarios		Projet	Organisation			Mise en place			Consolidation et évaluation			
	4.3. Baisse de l'empreinte des mobilités professionnelles			Concept	Organisation		Mise en place		Consolidation et évaluation							
	4.4. Baisse de l'empreinte des mobilités domicile-travail						Concept			Mise en place			Consolidation et évaluation			
	4.5. Optimisation du système de chauffage				Études préalables					Consolidation et évaluation						
	4.6. Diminution de l'intensité carbone de l'électricité	Mise en place														
	4.7. Plan de diminution des achats						Scénarios	Projet		Mise en place			Consolidation et évaluation			
	4.8. Prolongation de la vie des biens						Scénarios	Projet		Mise en place			Consolidation et évaluation			
	4.9. Diminution de l'empreinte du numérique : outils souverains	Concept					Mise en place									
	4.10. Alimentation éco-responsable : buffets végétariens	Concept		Mise en place			Consolidation et évaluation									
AXE 5 | SOBRIÉTÉ Préserver les ressources, prévenir les déchets	5.1. Travaux sobres et éco-responsables : aile centrale			Concept	Enquête usages		Programmation des travaux			Réalisation des travaux						
	5.2. Diminution des déchets ménagers : consigne et lavage	Organisation		Mise en place			Consolidation et évaluation									
	5.3. Diminution des biodéchets : compostage		Organisation		Mise en place			Consolidation et évaluation								
	5.4. Don des équipements obsolètes	Mise en place			Consolidation et évaluation											
AXE 6 | BIODIVERSITÉ Favoriser la biodiversité, recréer du lien avec la nature	6.1. Valorisation de la biodiversité dans les patios				Enquête paysagère					Programmation des aménagements			Réalisation des aménagements		
	6.2. Valorisation de la biodiversité autour du bâtiment							Enquête naturaliste		Réalisation des aménagements						
	6.3. Végétalisation du bâtiment															
	6.4. Espaces de travail au contact de la nature															
AXE 7 | ADAPTATION S'adapter au changement climatique	7.1. Adaptation du bâtiment : équipements bioclimatiques					Concept			Travaux et aménagements			Consolidation et évaluation				
	7.2. Adaptation du bâtiment : lieux refuge					Concept			Travaux et aménagements			Consolidation et évaluation				
	7.3. Adaptation des rythmes : organisation du travail administratif								Concept			Mise en place et évaluation				
	7.4. Adaptation des rythmes : horaires et semaines des enseignements								Concept			Mise en place et évaluation				
	7.5. Adaptation des rythmes : organisation des examens						Concept		Mise en place et évaluation							
AXE 8 | GOUVERNANCE Piloter et évaluer le plan, renforcer le cadre d'action	8.1. Budget carbone étudiant			Concept	Scénarios	Projet	Mise en place			Consolidation et évaluation						
	8.2. Budget carbone formation					Concept	Projet	Mise en place		Consolidation et évaluation						
	8.3. Budget carbone recherche					Concept	Projet	Mise en place		Consolidation et évaluation						
	8.4. Budget carbone administration					Concept	Projet	Mise en place		Consolidation et évaluation						
	8.5. Éco-délégués étudiants						Projet	Mise en place		Consolidation et évaluation						
	8.6. Référents transformation écologique						Projet	Mise en place		Consolidation et évaluation						
	8.7. Conseil de la transformation écologique						Projet	Mise en place		Consolidation et évaluation						

La contribution des actions et des postes émetteurs à la trajectoire de décarbonation

Action	Cible	Tonnes CO_2
4.1. Fonds environnemental	100 % des mobilités proches décarbonées	- 43
4.2. Refonte de la carte des mobilités académiques	Baisse de 35 % des mobilités lointaines en avion (cycle 1)	- 58
4.2. Refonte de la carte des mobilités académiques	Baisse de 35 % des mobilités lointaines en avion (cycle 2)	- 36
4.3. Baisse de l'empreinte des mobilités professionnelles	Report vers le train de 30 % des missions	- 24
4.4. Baisse de l'empreinte des mobilités domicile-travail	100 % des trajets courts en vélo ou transport en commun	- 17
4.4. Baisse de l'empreinte des mobilités domicile-travail	Covoiturage sur 100 % des trajets longs en voiture	- 15
5.1. Travaux sobres et éco-responsables	Baisse de 30 % des prestations (hors travaux programmés)	- 20
4.5. Optimisation du système de chauffage	Baisse de 40 % des consommations	- 30
4.6. Diminution de l'intensité carbone de l'électricité	Baisse de 50 % de l'intensité carbone de l'électricité	- 5
4.7. Plan de diminution des achats	Baisse de 25 % des achats de biens neufs et de services	- 91
4.8. Prolongation de la vie des biens : achats de seconde main	Seconde main sur 100 % des fournitures et du mobilier	- 40
4.8. Prolongation de la vie des biens : extension des garanties	Supplément de 2 ans de garantie sur les appareils électroniques	- 10
4.10. Alimentation éco-responsable	100 % des buffets végétariens	- 10

Poste d'émissions	Somme de l'ensemble des actions	Tonnes CO_2
Mobilités (référence : 533 tonnes CO_2)	Diminution de l'empreinte carbone de 36,2 %	- 193
Bâtiment (référence : 144 tonnes CO_2)	Diminution de l'empreinte carbone de 38,2 %	- 55
Achats (référence : 461 tonnes CO_2)	Diminution de l'empreinte carbone de 32,8 %	- 151
Sciences Po Grenoble – UGA (référence : 1138 tonnes CO_2)	Diminution de l'empreinte carbone de 35,1 %	- 399

AXE 1 | FORMATION

Sensibiliser et former aux enjeux de la transformation écologique

ACTION 1.1

MATERRATHON

CADRE GÉNÉRAL

SCHÉMA DIRECTEUR RSE UGA | Axe 1. Sensibiliser et former des acteurs et des actrices éclairé·es aux enjeux écologiques et sociétaux

PROJET D'ÉTABLISSEMENT | Fiche 18. Partage de l'expérience Sciences Po Grenoble – UGA : participer à la diffusion de l'expérience du MaTerrathon

CIBLE

2030 | L'expérience MaTerrathon est vécue au moins une fois par chaque promotion lors de sa scolarité à Sciences Po Grenoble – UGA

JALON

2026-10 | L'expérience MaTerrathon est reproduite au sein du parcours de master Transitions écologiques à distance

DÉTAIL DE L'ACTION

Le MaTerrathon est une démarche délibérative articulée à la réalisation d'un atelier collaboratif issu du monde académique, Ma Terre. Associé à un ensemble de conférences scientifiques sur les enjeux socio-écologiques, il conduit les étudiantes et les étudiants à réfléchir à des scénarios de réduction de l'empreinte carbone de l'établissement.

L'objectif de l'action consiste à permettre à chaque promotion de vivre au moins une fois une expérience MaTerrathon au cours de son passage à Sciences Po Grenoble – UGA. L'organisation d'une session bisannuelle (ou trisannuelle) permettra également de continuer à nourrir le plan d'action Transformation écologique et contribuera à définir de nouvelles priorités stratégiques pour réduire l'empreinte carbone de l'établissement.

ACTION 1.2

FORMATION EN PREMIER CYCLE

CADRE GÉNÉRAL

NOTE DE CADRAGE MESR | Juin 2023. Former à la transition écologique pour un développement soutenable les étudiants de premier cycle

SCHÉMA DIRECTEUR RSE UGA | Axe 1. Sensibiliser et former des acteurs et des actrices éclairé·es aux enjeux écologiques et sociétaux

PROJET D'ÉTABLISSEMENT | Fiche 18. Formation des étudiantes et étudiants : repenser et renforcer l'enseignement de la transformation écologique en premier cycle

CIBLES

2030 | Une équipe de 16 formatrices et formateurs à l'enseignement TEDS est constituée

2026-06 | Une unité d'enseignement complète consacrée aux enjeux socio-écologiques est intégrée dans la nouvelle maquette du premier cycle

JALON

2026-09 | Une équipe de 8 formatrices et formateurs à l'enseignement TEDS est constituée

DÉTAIL DE L'ACTION

Suivant les recommandations du rapport « Sensibiliser et former aux enjeux de la transition écologique dans l'Enseignement supérieur », remis par Jean Jouzel à la Ministre Frédérique Vidal en 2022, Sciences Po Grenoble a intégré depuis 2023 un enseignement aux enjeux socio-écologiques sous la forme d'un cours transversal en première et en troisième années.

Cette action vise à repenser et renforcer ce cours transversal dans la maquette du premier cycle réformé. Le schéma se déploie sur la première année du diplôme, avec :

- au premier semestre, un cours mutualisé sur l'ensemble de l'UGA, « Transitions écologiques et développement soutenable » (TEDS). Ce cours a un format hybride, 12 heures en distanciel et 12 heures en présentiel. Son contenu a été construit sur la période 2023-2025 par un comité pédagogique pluridisciplinaire à l'échelle du site de l'UGA

- au second semestre, un cours propre à Sciences Po Grenoble, « Enjeux socio-écologiques », abordant les apports des sciences juridiques, humaines et sociales dans la compréhension et dans la gestion de la crise écologique

ACTION 1.3

FORMATION EN SECOND CYCLE

CADRE GÉNÉRAL

NOTE DE CADRAGE MESR | Décembre 2025. Formation TEDS – Intégration disciplinaire

SCHÉMA DIRECTEUR RSE UGA | Axe 1. Sensibiliser et former des acteurs et des actrices éclairé·es aux enjeux écologiques et sociétaux

PROJET D'ÉTABLISSEMENT | Fiche 18. Formation des étudiantes et étudiants : intégrer les enjeux socioécologiques dans l'ensemble des parcours de master

CIBLE

2030 | Tous les parcours de master intègrent au moins un enseignement relatif aux défis de la crise écologique

JALON

2027-02 | Diagnostic des enseignements liés à la crise écologique dans les parcours de master en amont du lancement de la réforme du second cycle

DÉTAIL DE L'ACTION

Actuellement, la formation aux enjeux socio-écologiques en second cycle passe prioritairement par le parcours Transitions écologiques, mis en place à la rentrée universitaire 2020-2021. Une partie significative des autres parcours inclut désormais des enseignements relatifs à ces enjeux, mais sans aucune forme de coordination.

Cette action vise à repenser et renforcer l'enseignement des enjeux socio-écologiques au sein des parcours de master, en lien avec la réforme du second cycle. En plus de l'intégration d'au moins un enseignement dans chaque parcours, elle inclut les pistes de travail suivantes :

- dans le cas de la mise en place d'un tronc commun en quatrième année, la proposition d'un enseignement transversal autour de la construction des solutions

- dans le cas de la mise en place d'une épreuve terminale commune, la proposition d'un format pédagogique innovant (simulation, etc.) incluant une dimension thématique de transformation écologique

ACTION 1.4

PARCOURS DE MASTER À DISTANCE

CADRE GÉNÉRAL

SCHÉMA DIRECTEUR RSE UGA | Axe 1. Sensibiliser et former des acteurs et des actrices éclairé·es aux enjeux écologiques et sociétaux

PROJET D'ÉTABLISSEMENT | Fiche 22. Développer l'offre de formation tout au long de la vie : lancer le parcours « Transitions écologiques » en enseignement à distance (EAD)

CIBLE

2027-09 | Le parcours Transitions écologique est proposé à distance sur ses deux années

JALON

2026-09 | Ouverture de la quatrième année du parcours Transitions écologiques à distance

DÉTAIL DE L'ACTION

L'action consiste à déployer le parcours de master Transitions écologiques dans une version à distance, en reprenant au plus près la maquette de l'enseignement en présentiel. Le public visé est essentiellement en formation tout au long de la vie, ciblant les personnes en reconversion professionnelle et/ou empêchés.

L'action inclut la mise en place de synergies entre la formation en enseignement présentiel et la formation en enseignement présentiel, dans le cadre d'exercices collectifs (simulation, projets tutorés, etc.).

ACTION 1.5

FORMATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

CADRE GÉNÉRAL

SCHÉMA DIRECTEUR RSE UGA | Axe 1. Sensibiliser et former des acteurs et des actrices éclairé·es aux enjeux écologiques et sociétaux

PROJET D'ÉTABLISSEMENT | Fiche 2. Augmenter la participation des étudiantes et étudiants dans l'établissement : renforcer l'action des associations étudiantes en matière d'inclusion et de transformation écologique

CIBLE

2030 | 50 % des membres de chaque association étudiante labellisée par Sciences Po Grenoble suit au moins une formation dans le cadre de l'adhésion au Reses

JALON

2027-09 | Un membre du bureau de chaque association étudiante labellisée par Sciences Po Grenoble suit au moins une formation dans le cadre de l'adhésion au Reses

DÉTAIL DE L'ACTION

L'action consiste à financer l'adhésion de chaque association labellisée par Sciences Po Grenoble au Réseau étudiant pour une société écologique et solidaire (Reses). Cette adhésion, fixée à 50 € par association pour l'année universitaire 2026-2027, donne accès à un catalogue d'une dizaine de formations en lien direct avec la transformation écologique (plaidoyer sur mon campus, biodiversité sur mon campus, mobilité douce sur mon campus, etc.).

AXE 4 | ATTÉNUATION

Agir ensemble contre le changement climatique

Version de travail | 21 septembre 2026

ACTION 4.1

DÉCARBONATION DES MOBILITÉS : FONDS ENVIRONNEMENTAL

CADRE GÉNÉRAL

PLAN MOBILITÉ DURABLE UGA | Engagement 9. Développer l'usage des modes de déplacement décarbonés pour les mobilités internationales des étudiants (objectif : réduire d'au moins un tiers les émissions GES des mobilités des étudiants réalisées en avion d'ici 2030 – base 2023)

PROJET D'ÉTABLISSEMENT | Fiche 17. Mobilités : diminuer l'empreinte carbone des mobilités académiques dans un esprit de justice

CIBLES

2030 | 40 % d'une promotion dépose un dossier au fonds environnemental

2030 | Le fonds environnemental est doté de 50.000 €

JALONS

2027-09 | Le fonds environnemental est doté de 15.000 €

2028 | 20 % de la promotion 2026 a déposé un dossier au fonds environnemental

DÉTAIL DE L'ACTION

Le fonds environnemental est un mécanisme financier à destination des étudiantes et étudiants qui vise à favoriser les déplacements décarbonés dans le cadre de leurs mobilités académiques. Il propose un coup de pouce complémentaire aux différentes bourses disponibles, notamment Erasmus+.

Le fonds environnemental couvre les déplacements en train, en bus-train, en ferry-train, en bus-ferry-train, ainsi qu'en cargo-voilier. Il offre plusieurs niveaux de dotation selon la distance qui a été effectivement parcourue – les montants étant évalués en prenant en compte la différence moyenne entre le prix d'un billet d'avion et le prix d'une mobilité décarbonée.

Les dossiers sont reçus et évalués par la commission du fonds de solidarité.

ACTION 4.2

REFONTE DE LA CARTE DES MOBILITÉS ACADÉMIQUES

CADRE GÉNÉRAL

PLAN MOBILITÉ DURABLE UGA | Engagement 9. Développer l'usage des modes de déplacement décarbonés pour les mobilités internationales des étudiants (objectif : réduire d'au moins un tiers les émissions GES des mobilités des étudiants réalisées en avion d'ici 2030 – base 2023)

PROJET D'ÉTABLISSEMENT | Fiche 17. Mobilités : diminuer l'empreinte carbone des mobilités académiques dans un esprit de justice

CIBLE

2030 | L'empreinte carbone maximum de la carte des mobilités académiques est réduite de 40 % par rapport à 2023

JALON

2026-10 | Un scénario de transformation de la carte des mobilités académiques est retenu

DÉTAIL DE L'ACTION

Les échanges académiques internationaux représentent plus du tiers de l'empreinte carbone totale de Sciences Po Grenoble. Compte tenu du choix pédagogique de conserver une année d'études obligatoire à l'étranger en premier cycle, mais aussi d'ouvrir la mobilité internationale en second cycle, cette action vise à agir sur l'offre des destinations.

Toutes les destinations internationales n'ont pas la même empreinte. Pour les échanges réalisés en deuxième année, 30 % des mobilités sont faites à une distance supérieure à 2500 kms (donc en dehors de l'Union européenne) et elles représentent à elles seules 75 % des émissions – tous les déplacements sont faits en avion.

L'action, menée conjointement avec le service des relations internationales, consiste d'une part à redéfinir la carte des destinations des échanges académiques internationaux, et d'autre part à ajuster le nombre de places dans chaque destination internationale.

ACTION 4.6

DIMINUTION DE L'INTENSITÉ CARBONE DE L'ÉLECTRICTÉ

CADRE GÉNÉRAL

PLAN DE SOBRIETÉ ÉNERGÉTIQUE ET BÂTIMENTAIRE UGA | Engagement 4. Augmenter la part d'énergie renouvelable et de récupération dans le mix énergétique

PROJET D'ÉTABLISSEMENT | Fiche 17. Bâtiment, énergie : diminuer l'intensité carbone de l'électricité

CIBLE

2030 | L'intensité carbone de l'électricité consommée à Sciences Po Grenoble – UGA est réduite de 50 % par rapport à 2023

JALONS

2028 | Étude d'impact de l'installation de panneaux photovoltaïques

2025 | Adoption d'une option verte dans le marché électricité

DÉTAIL DE L'ACTION

Dans le cadre de la politique de diminution de l'empreinte carbone, cette action vise l'intensité carbone de l'électricité utilisée dans le bâtiment. Le marché de fourniture d'électricité actuel, qui court jusqu'au 31/12/2027, inclut une option verte qui permet de minimiser l'empreinte carbone par recours à de l'électricité produite par des énergies renouvelables.

Dans le cadre de son plan de sobriété énergétique et bâtimentaire, l'UGA souhaite doubler sa production d'électricité photovoltaïque d'ici à 2030. Cette ambition s'appuie sur le déploiement progressif de panneaux sur l'ensemble de ses sites, avec une attention particulière portée à l'autoconsommation (capacité à produire et consommer localement l'électricité).

Deux pistes sont aujourd'hui possibles pour poursuivre la diminution de l'intensité carbone de l'électricité consommée. La première consiste à établir un appel d'offres permettant d'identifier et de sélectionner un prestataire mieux-disant en termes d'intensité carbone. La seconde vise à auto-produire une partie de notre électricité. Une étude en lien avec les travaux à venir sur l'aile centrale sera conduite pour identifier les capacités de production de notre bâtiment (étude de structure et de l'ensoleillement), chiffrer l'installation et mesurer le retour sur investissement permis grâce à la baisse de nos achats d'électricité.

ACTION 4.10

ALIMENTATION ÉCO-RESPONSABLE

CADRE GÉNÉRAL

PLAN DES ACHATS RESPONSABLES UGA | Engagement 1. Placer l'exigence environnementale au cœur de nos décisions

PROJET D'ÉTABLISSEMENT | Fiche 17. Achats : intégrer des clauses socio-écologiques dans l'ensemble des marchés

CIBLE

2030 | Tous les buffets et repas commandés par Sciences Po Grenoble – UGA sont végétariens et zéro déchet

JALONS

2027.09 | Conclusion d'un nouveau marché Traiteurs

2025.08 | Commande végétarienne pour tous les buffets et repas organisés par la direction de Sciences Po Grenoble – UGA

DÉTAIL DE L'ACTION

Dans le cadre de la politique de diminution de l'empreinte carbone, cette action vise à renforcer les pratiques éco-responsables en matière d'alimentation. Elle couvre toutes les commandes de restauration passées par les services dans le cadre des activités de Sciences Po Grenoble – UGA mais exclut les repas pris individuellement, qui n'entrent pas dans le bilan de l'établissement.

Une première phase de l'action a été mise en place au cours de l'année 2025, avec le passage de toutes les commandes de la direction sur une offre végétarienne. Une deuxième phase s'est ouverte au cours de l'année 2026, avec la construction d'un nouveau marché public incluant des clauses environnementales fortes, associant réduction des déchets ménagers (action 4.2), livraison en mobilités douces et alimentation responsable : offre 100 % végétarienne ; vaisselle réutilisable uniquement ; bouteilles consignées ; produits bio, locaux ou labellisés commerce équitable ; incitation à l'usage de transport doux pour la livraison et lutte contre le gaspillage.

Cet accord cadre très ambitieux sera l'objet d'un suivi particulier dans les premiers mois afin de servir de preuve de concept auprès de l'UGA.

AXE 5 | SOBRIÉTÉ

Préserver les ressources, prévenir les déchets

Version de travail | 21 septembre 2026

ACTION 5.1

TRAVAUX SOBRES ET ÉCO-RESPONSABLES : AILE CENTRALE

CADRE GÉNÉRAL

PLAN DES ACHATS RESPONSABLES UGA | Engagement 1. Placer l'exigence environnementale au cœur de nos décisions

PROJET D'ÉTABLISSEMENT | FICHE 17. Bâtiment et énergie : adapter le bâtiment aux usages et aux nouveaux besoins, dans le cadre de projets sobres valorisant le réemploi et la modularité

PROJET D'ÉTABLISSEMENT | FICHE 19. Sobriété : imposer le réemploi des matériaux dans les travaux sur le bâtiment

CIBLE

2030 | Les travaux de rénovation de l'aile centrale incluent 50 % de matériaux réemployés ou bio et géo-sourcés

JALONS

2028 | Un prestataire spécialiste des techniques bioclimatiques, du réemploi des matériaux et de l'utilisation de matériaux bio et géo-sourcés est retenu pour accompagner la réalisation des travaux

2027.06 | Les travaux de l'accueil constituent une première preuve de concept pour le réemploi de matériaux

2026.03 | Une enquête sur les usages du bâtiment permet d'identifier les besoins nécessaires

DÉTAIL DE L'ACTION

L'aile centrale du bâtiment reste le dernier espace du bâtiment à réhabiliter pour le confort des personnels et de la communauté étudiante (infiltrations, pertes énergétiques, etc.). L'action se décompose en trois temps complémentaires, qui visent à minimiser notre impact carbone.

(1) Une étude préalable sur les usages du bâtiment permet d'identifier les besoins d'évolutions, tout en distinguant évolutions nécessaires et évolutions superflues (excessives ou inutiles). (2) Les travaux de l'accueil en 2027 permettent de valider un modèle associant impact minimum (faibles destructions) et réemploi de matériaux (récupération d'une porte). (3) Le recrutement d'un prestataire spécialisé dans les techniques bioclimatiques et la construction écologique permet de produire un cahier des charges strict quant à l'origine des matériaux et au réemploi.

ACTION 5.2

DIMINUTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

CADRE GÉNÉRAL

PLAN DES ACHATS RESPONSABLES UGA | Engagement 2. Accélérer la transition vers l'économie circulaire, la réduction et la prévention des déchets

PROJET D'ÉTABLISSEMENT | FICHE 19. Gestion des déchets : poursuivre la réduction des déchets entamée avec la suppression des gobelets en plastique

CIBLE

2030 | Aucun déchet lié à des contenants ou des emballages n'est généré au sein de Sciences Po Grenoble – UGA

JALONS

2029.09 | Mise en place d'un marché « zéro déchet » sur les distributeurs automatiques

2028.09 | Intégration de la cafétéria étudiante dans le fonctionnement relatif aux contenants

2027.06 | Mise en place d'un système de prélèvement et lavage des contenants

2025.10 | Suppression des gobelets en plastique sur les distributeurs de boissons

DÉTAIL DE L'ACTION

Dans le cadre de la politique de diminution des déchets, cette action porte spécifiquement sur les contenants et emballages utilisés à Sciences Po Grenoble – UGA. Une démarche de tri a été engagée en 2024 dans l'établissement, avec la mise en place de poubelles dédiées. Cette action vise à mettre en place une démarche zéro déchet.

À la suite de l'expérience de la suppression des gobelets jetables, une solution de prêt-lavage de contenants est explorée avec Fabricanova au cours de l'année 2026-2027, avec une preuve de concept visant à toucher l'ensemble des contenants. La démarche zéro déchet généré sur le site pourra ensuite se généraliser à l'ensemble des sources de déchets identifiées : prestations de traiteur, repas conviviaux des personnels, cafétéria et distributeurs automatiques.

ACTION 5.3

DIMINUTION DES BIODÉCHETS : COMPOSTAGE

CADRE GÉNÉRAL

PLAN DES ACHATS RESPONSABLES UGA | Engagement 2. Accélérer la transition vers l'économie circulaire, la réduction et la prévention des déchets

PROJET D'ÉTABLISSEMENT | FICHE 19. Gestion des déchets : généraliser la pratique du compost

CIBLE

2030 | Tous les points de restauration de l'établissement comportent une solution de tri pour le flux de biodéchets

JALONS

2028.09 | Déploiement de la démarche de compostage dans la cafétéria étudiante

2027.09 | Déploiement de la démarche de compostage dans les lieux de repas du personnel

2026.03 | Installation d'un premier site de compostage à proximité du bâtiment

DÉTAIL DE L'ACTION

Dans le cadre de la politique de diminution des déchets, cette action porte spécifiquement sur les biodéchets – épluchures, restes divers de repas, etc. Elle consiste à généraliser la pratique du compostage en déployant une solution de tri dans chaque point de restauration au sein de l'établissement et en mettant en place un processus d'acheminement vers les collecteurs.

Cette action est menée conjointement avec les services de Grenoble Alpes Métropole en charge de l'installation de site de compostage dans l'ensemble de l'agglomération. Ces installations valorisent les biodéchets sous forme d'un compost mis à disposition des personnes intéressées.

La première phase de l'action consiste à installer un site test à proximité du bâtiment (à côté de la sortie amphi sud). Ce site est déjà utilisé quotidiennement par le laboratoire Pacte et par le service Relations Internationales.

La deuxième phase de l'action consiste à généraliser les processus mis en place dans l'ensemble des points de restauration de l'établissement, puis dans la cafétéria. Ce déploiement va de pair avec un suivi de la quantité de déchets valorisés, afin d'envisager l'éventuelle mise en place d'un autre site de compostage.

ACTION 5.4

DON DES ÉQUIPEMENTS OBSOLÈTES

CADRE GÉNÉRAL

PLAN DES ACHATS RESPONSABLES UGA | Engagement 2. Accélérer la transition vers l'économie circulaire, la réduction et la prévention des déchets

PROJET D'ÉTABLISSEMENT | FICHE 19. Gestion des déchets : favoriser le réemploi, notamment pour le matériel informatique

CIBLE

2030 | Tous les équipements obsolètes sont proposés au don à des structures partenaires pour favoriser le réemploi

JALONS

2027.12 | Conventionnement avec une structure de l'économie sociale et solidaire pour le don de mobilier

2025.03 | Conventionnement avec Emmaüs Connect pour le don de matériel informatique

DÉTAIL DE L'ACTION

Dans le cadre de la politique de diminution des déchets, cette action porte spécifiquement sur les équipements obsolètes – mobilier, équipement informatique. Elle consiste à mettre au point des partenariats avec des structures de l'économie solidaire et solidaire pour favoriser le réemploi des équipements qui ne sont plus adaptés aux usages des publics de Sciences Po Grenoble – UGA et dont il est nécessaire de se séparer.

Un conventionnement a déjà été établi avec Emmaüs Connect pour le matériel informatique. Sur sa première campagne de don, réalisée en mars 2025, Sciences Po Grenoble – UGA a confié 15 équipements informatiques : 7 ont été directement réemployés, 8 ont été recyclés.

La mise en place de conventions supplémentaires est indispensable pour couvrir l'ensemble des biens utilisés dans l'établissement et garantir qu'ils ne soient déposés en déchetterie qu'une fois toutes les solutions de réemploi ou de réparation écartées. Cette action sera menée de pair avec la mise en place d'une ressourcerie sur le site de l'UGA.

AXE 6 | BIODIVERSITÉ

Favoriser la biodiversité, recréer du lien avec la nature

Version de travail | 21 septembre 2026

ACTION 6.1

VALORISATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES PATIOS

CADRE GÉNÉRAL

PLAN BIODIVERSITÉ UGA | Axe 2. Préserver et valoriser la biodiversité sur les sites de l'UGA

PROJET D'ÉTABLISSEMENT | FICHE 19. Biodiversité : valoriser la biodiversité dans les patios

CIBLES

2030 | Toutes les espèces inventoriées dans les patios sont documentées par l'installation de panneaux et protégées par la mise en place de dispositifs adaptés

2030 | Des corridors naturels sont mis en place pour faciliter la circulation avec le reste du domaine universitaire

JALONS

2027.09 | Intégration des aménagements biodiversité dans le cahier des charges des travaux de l'aile centrale

2027.04 | Inventaire des espèces dans les patios

2026.05 | Étude paysagère sur les patios

DÉTAIL DE L'ACTION

Par sa situation géographique au centre d'un domaine universitaire labellisé « refuge LPO », Sciences Po Grenoble – UGA doit jouer un rôle crucial dans la préservation et le développement de la biodiversité. Cette action vise spécifiquement les espaces naturels situés à l'intérieur du bâtiment, avec ses trois patios.

Au printemps 2026, une première étude menée par un groupe étudiant issu de la Licence Pro « Aménagements paysagers » de l'UGA a réalisé un inventaire précis des végétaux existants et fait des propositions pour les préserver. Au printemps 2027, une deuxième étude aura lieu pour répertorier les espèces vivantes et leurs besoins.

Les préconisations de ces deux études seront intégrées dans le cahier des charges des travaux de l'aile centrale, qui sépare les deux patios principaux.

ACTION 6.2

VALORISATION DE LA BIODIVERSITÉ AUTOUR DU BÂTIMENT

CADRE GÉNÉRAL

PLAN BIODIVERSITÉ UGA | Axe 2. Préserver et valoriser la biodiversité sur les sites de l'UGA

PROJET D'ÉTABLISSEMENT | FICHE 19. Biodiversité : investir les espaces extérieurs

CIBLE

2030 | Toutes les espèces inventoriées autour du bâtiment sont valorisées par l'installation d'un parcours et d'aménagements adaptés

JALONS

2027.03 | Inventaire des espèces autour du bâtiment

2026.05 | Étude paysagère

DÉTAIL DE L'ACTION

Au printemps 2026, une étude paysagère portant initialement sur les patios intérieurs a effectué des propositions sur les abords immédiats du bâtiment. Parallèlement, une étude relative aux usages du bâtiment a mis en évidence une demande d'investir les espaces naturels en pourtour.

Cette action vise à permettre de nouveaux usages des pourtours du bâtiment tout en valorisant et protégeant la biodiversité existante (mise en place de panneaux d'information, installation de dispositifs adaptés, etc.). Elle se déploiera en deux temps :

- au printemps 2027, une étude naturaliste inventoriera les végétaux et les espèces vivantes sur les pourtours du bâtiment et fera des préconisations pour leur protection

- à partir de l'automne 2027, des aménagements d'information et de protection seront déployés en relation avec le service Patrimoine de l'UGA, en charge de ces espaces extérieurs

ACTION 6.3

VÉGÉTALISATION DU BÂTIMENT

CADRE GÉNÉRAL

PLAN BIODIVERSITÉ UGA | Axe 2. Préserver et valoriser la biodiversité sur les sites de l'UGA

CIBLE

2030 | La végétalisation présente sur les pourtours du bâtiment en 2026 est doublée en lien avec les objectifs d'aménagements bioclimatiques

JALON

2026.05 | Étude paysagère sur le bâtiment

DÉTAIL DE L'ACTION

Dans le cadre de la démarche du plan Biodiversité déployé sur le campus, cette action spécifique vise à accroître la végétalisation autour du bâtiment. Elle prend deux formes complémentaires : la densification des végétaux existants et la plantation de nouveaux végétaux. Elle sera menée conjointement avec le service Patrimoine de l'Université, en charge des espaces extérieurs.

Parmi les espaces concernés figurent la prairie déjà en partie arborée au sud du bâtiment, côté galerie des amphis, mais aussi la bordure est, côté amphi Weil. Ces projets de végétalisation pourront alimenter l'action 7.1 relative à l'adaptation du bâtiment par des solutions fondées sur la nature, mais aussi l'action 6.4 visant à créer des espaces de travail en extérieur.

ACTION 6.4

ESPACES DE TRAVAIL AU CONTACT DE LA NATURE

CADRE GÉNÉRAL

PLAN BIODIVERSITÉ UGA | Axe 2. Préserver et valoriser la biodiversité sur les sites de l'UGA

PROJET D'ÉTABLISSEMENT | FICHE 19. Biodiversité : investir les espaces extérieurs

CIBLE

2030 | Au moins 100 heures de cours ou de réunions de travail sont données en extérieur

JALON

2027.05 | Installation d'aménagements test dans la prairie sud du bâtiment

DÉTAIL DE L'ACTION

Au printemps 2026, une étude relative aux usages du bâtiment a mis en évidence une demande d'investir les espaces naturels en pourtour du bâtiment pour trois usages complémentaires : (1) travailler en extérieur en connexion avec la nature, dans le cadre d'enseignements, de réunions de travail ou de tâches quotidiennes ; (2) mettre en place des solutions bioclimatiques visant à lutter contre les chaleurs extrêmes ; (3) développer des activités récréatives.

Cette action vise à permettre ces nouveaux usages dans les espaces naturels situés aux abords du bâtiment, en lien étroit avec le service Patrimoine de l'Université Grenoble Alpes, qui en a la charge. Elle implique la mise en place d'équipements sobres, modulables et réversibles, adaptés à chaque saison, tout en protégeant la biodiversité existante.

AXE 7 | ADAPTATION

S’adapter au changement climatique

ACTION 7.1

ADAPTATION DU BÂTIMENT : ÉQUIPEMENTS BIOCLIMATIQUES

CADRE GÉNÉRAL

PROJET D'ÉTABLISSEMENT | Fiche 17. Bâtiment, énergie : adapter le bâtiment aux usages et aux nouveaux besoins

CIBLE

2030 | Un équipement bioclimatique est installé dans tous les bureaux et espaces du bâtiment pour lutter contre la chaleur

JALON

2027.06 | Une étude bioclimatique approfondie est menée pour préciser le type d'équipements bioclimatiques adapté à chaque espace

DÉTAIL DE L'ACTION

Dans le cadre de l'adaptation du bâtiment à la multiplication des épisodes de chaleur extrême, cette action vise à équiper tous les bureaux et tous les espaces du bâtiment d'un équipement bioclimatique.

L'étude sur les usages du bâtiment réalisée au printemps 2026 a mis en évidence la vulnérabilité de certains espaces face à la canicule. Cette action vise à permettre l'installation d'équipements adaptés dans l'ensemble des pièces du bâtiment, en tenant compte de l'exposition au soleil, de la capacité d'aération et des contraintes architecturales (végétalisation extérieure, brises soleil, stores, volets, etc.).

ACTION 7.2

ADAPTATION DU BÂTIMENT : LIEUX REFUGE

CADRE GÉNÉRAL

PROJET D'ÉTABLISSEMENT | Fiche 17. Bâtiment, énergie : adapter le bâtiment aux usages et aux nouveaux besoins

CIBLE

2030 | La traversée nord-sud du bâtiment est transformée en lieu refuge lors des épisodes de forte chaleur

JALONS

2028.06 | Définition des règles d'usage des bureaux climatisés

2027.06 | Extension de la climatisation de l'amphi F dans la traversée nord/sud

DÉTAIL DE L'ACTION

Dans le cadre de l'adaptation du bâtiment à la multiplication des épisodes de chaleur extrême, cette action vise à établir un espace de lieux refuge dans l'enceinte de l'établissement. Cette action comporte trois volets :

- l'extension du dispositif de climatisation actuellement disponible en amphi F vers les salles numérotées 01 à 05 ainsi que vers la salle Quermonne

- l'équipement des salles 01 à 05 en matériel modulable, permettant une diversité d'usages en cas de périodes de forte chaleur

- la définition de règles d'usage des bureaux climatisés

ACTION 7.3

ADAPTATION DES RYTHMES DU TRAVAIL ADMINISTRATIF

CADRE GÉNÉRAL

PROJET D'ÉTABLISSEMENT | Fiche 14. Améliorer la qualité de vie et les conditions de travail

CIBLE

2030 | Un plan d'adaptation des rythmes du travail administratif est mis en œuvre

JALON

2028.06 | Consultation référendaire sur les principales options d'adaptation des rythmes du travail administratif

DÉTAIL DE L'ACTION

Dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, et en particulier face à la multiplication des épisodes de forte chaleur, cette action vise à repenser les rythmes du travail administratif. Cette action sera menée parallèlement à l'élaboration du plan d'adaptation de l'UGA, prévue au cours de l'année universitaire 2026-2027.

À ce jour, le recours au télétravail et les journées continues sont les deux principales réponses mises en œuvre dans le cas d'épisodes de canicule. Cette action vise à envisager d'autres pistes pour adapter le travail administratif aux chaleurs extrêmes : pauses supplémentaires, « congé climatique », etc. Ces pistes seront élaborées en lien étroit avec les représentants du personnel élus au Comité social d'administration.

ACTION 7.4

ADAPTATION DES RYTHMES DE TRAVAIL : ENSEIGNEMENTS

CADRE GÉNÉRAL

PROJET D'ÉTABLISSEMENT | Fiche 1. Améliorer l'accompagnement des étudiantes et des étudiants : repenser le rythme de travail semestriel

CIBLE

2030 | Un plan d'adaptation des temps d'enseignement est mis en œuvre

JALON

2028.06 | Consultation référendaire sur les principales options d'adaptation des rythmes d'enseignement

DÉTAIL DE L'ACTION

Dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, et en particulier face à la multiplication des épisodes de forte chaleur, cette action vise à repenser le rythme des enseignements. Cette action sera menée parallèlement à l'élaboration du plan d'adaptation de l'UGA, prévue au cours de l'année universitaire 2026-2027.

À ce stade, cette action repose sur deux axes : (1) la modification des horaires de cours lors des périodes de forte chaleur ; (2) la modification du calendrier des semaines d'enseignement.

La modification des horaires de cours impliquerait l'élargissement des horaires d'ouverture du bâtiment, avec des enseignements qui pourraient débuter dès 7h et s'achever à 21h, encadrant une large pause entre 14h et 17h.

La modification du calendrier des semaines d'enseignements impliquerait la banalisation d'une partie du mois de septembre, avec une rentrée décalée pour échapper aux épisodes de chaleur intense.

ACTION 7.5

ADAPTATION DES RYTHMES DE TRAVAIL : EXAMENS

CADRE GÉNÉRAL

PROJET D'ÉTABLISSEMENT | Fiche 1. Améliorer l'accompagnement des étudiantes et des étudiants

CIBLE

2027.04 | Un plan d'adaptation de l'organisation des examens est mis en œuvre

JALON

2026.10 | Lancement du groupe de travail Adaptation de l'organisation des examens sur le site de l'Université Grenoble Alpes

DÉTAIL DE L'ACTION

Dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, et notamment face à la multiplication des épisodes de forte chaleur, cette action vise à repenser l'organisation des examens aux mois de mai et juin, particulièrement exposés. Cette action sera menée conjointement sur l'ensemble du site de l'Université Grenoble Alpes, avec une échéance pour la prochaine session en 2027.

À ce stade, cette action repose sur plusieurs axes de travail non-exhaustifs : (1) la modification des horaires d'examen au cours des périodes de forte chaleur ; (2) l'allongement des périodes réservées aux examens pour permettre d'éventuels reports ; (3) le déplacement des examens vers des lieux climatisés.

Cette action associe la vice-présidence Formation et la direction de la scolarité.

AXE 8 | GOUVERNANCE

Piloter et évaluer le plan, renforcer le cadre d’action

ACTION 8.1

BUDGET CARBONE ÉTUDIANT

CADRE GÉNÉRAL

PLAN MOBILITÉ DURABLE UGA | Engagement 9. Développer l'usage des modes de déplacement décarbonés pour les mobilités internationales des étudiants (objectif : réduire d'au moins un tiers les émissions GES des mobilités des étudiants réalisées en avion d'ici 2030 – base 2023)

PROJET D'ÉTABLISSEMENT | Fiche 17. Mobilités : diminuer l'empreinte carbone des mobilités académiques dans un esprit de justice

CIBLES

2030 | L'ensemble des étudiantes et des étudiants s'est engagé sur un contrat budget carbone

2030 | La répartition des contrats étudiants correspond à une réduction de l'empreinte des mobilités académiques de 40 %

JALONS

2027-01 | Toute la promotion 2026 s'est engagée sur un contrat budget carbone premier cycle

2029-09 | Toute la promotion 2026 s'est engagée sur un contrat budget carbone second cycle

2028-09 | La répartition des contrats étudiants correspond à une réduction de l'empreinte des mobilités académiques de 30 %

DÉTAIL DE L'ACTION

Le budget carbone étudiant est une mesure de justice qui vise à partager équitablement l'effort de diminution de l'empreinte des mobilités étudiantes via un système de contrats valable pour chaque cycle d'étude et un plafond d'émissions sur l'ensemble de la scolarité.

Le budget carbone étudiant couvre les trajets domicile-études et domicile-travail, ainsi qu'un aller-retour vers le lieu de mobilité académique ou de stage. Il se décline en quatre contrats : émissions soutenables (0,5t eqCO2), émissions bas carbone (1,8t), émissions conscientes (3t), grandes émissions (4,6t). Les contrats bas carbone ouvrent droit à une contrepartie, les contrats soutenables à une contrepartie renforcée. Le plafond d'émissions sur les deux cycles est à 5,1t.

Les contrats sont attribués à chaque individu, sur la base d'un ensemble de critères hiérarchisés, par une commission *ad hoc* dans laquelle la représentation étudiante est majoritaire.